LE FLEUVE

Bulletin d'information du Plan d'action Saint-Laurent

Volume 2, nº 3, juin 1991

Caractérisation des effluents de papetières

Une étape marquante est franchie

Parmi les 50 usines jugées prioritaires dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, 15 sont des papetières. La récente caractérisation des effluents de 13 de ces papetières membres de l'Association des Industries Forestières du Québec (AIFQ), sur plus de 100 substances toxiques, constitue une première tant pour la nature que pour le financement de cette campagne de caractérisation.

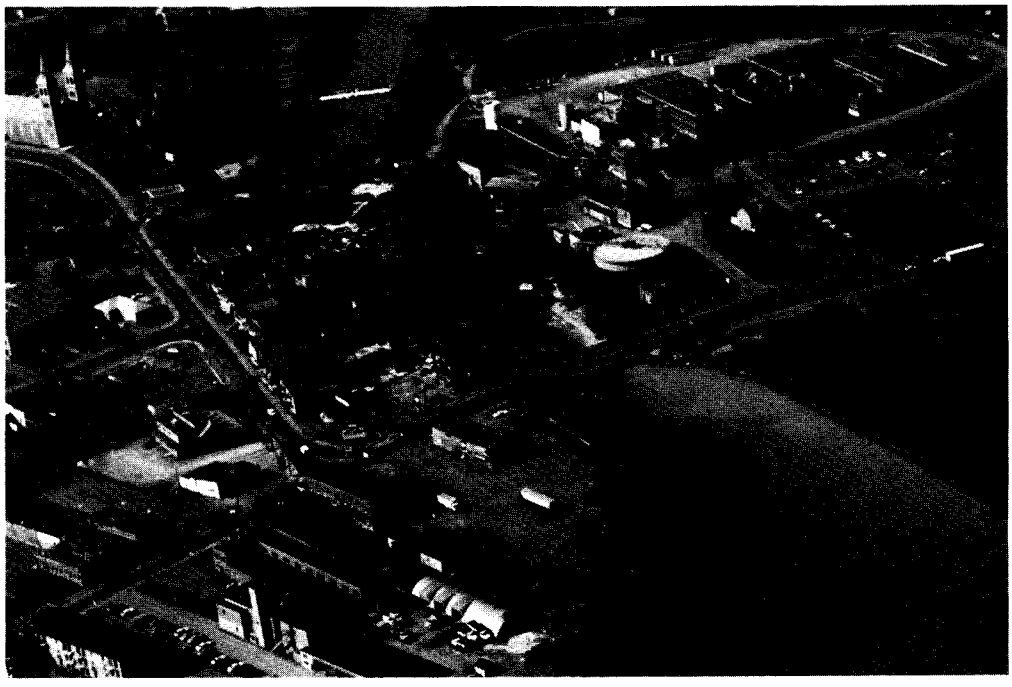

Les 13 papetières situées aux abords du fleuve et jugées prioritaires par le Plan d'action Saint-Laurent ont été les premières papetières à partager les frais de caractérisation de leurs effluents avec le gouvernement.

Un bref retour en arrière

Au début de 1990, le ministère de l'Environnement du Québec et l'AIFQ convenaient de s'associer pour entreprendre la caractérisation des 49 fabriques de pâtes et papiers membres de l'Association. Cet exercice de caractérisation s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre progressive du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) du MENVIQ.

Comme 13 de ces fabriques devaient également faire l'objet d'une caractérisation dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, l'industrie et les gouvernements ont décidé de faire d'une pierre deux coups afin que l'exercice serve à la fois au PASL et au PRRI. Le 20 mars 1990, l'AIFQ et Environnement Canada signaient une entente, dans le cadre du volet protection du PASL, visant le financement à frais partagés de la caractérisation de 13 fabriques de pâtes et papiers situées sur les rives du Saint-Laurent. De son côté, l'Équipe d'intervention Saint-Laurent approuvait le devis de caractérisation, effectuait le suivi de l'opération et validait les résultats.

Canada Québec

Une campagne rigoureuse

Les industries faisant l'objet d'une caractérisation de leurs effluents ont été divisées en deux groupes. Des équipes ont réalisé des missions d'échantillonnage sur une période de 24 heures, pendant trois jours consécutifs, à chacune de ces industries. Plusieurs laboratoires spécialisés ont ensuite analysé plus de 120 substances toxiques prioritaires. Les échantillonnages et les analyses ont été effectués sous le contrôle d'Environnement Canada et du MENVIQ.

Les résultats de la caractérisation des effluents de chaque papetière visitée font l'objet d'un rapport technique individuel. La publication d'un rapport synthèse permet d'obtenir une bonne vision d'ensemble de la nature des effluents rejetés par les papetières riveraines du Saint-Laurent. Il présente également la nature des polluants et leurs effets sur l'environnement. «Les résultats obtenus constituent une excellente base pour orienter les travaux à venir dans les industries ainsi que les efforts en matière de recherche et développement», constate Lorraine Rouisse, toxicologue à l'AIFQ.

Et l'avenir?

Maintenant que les papetières peuvent toucher du doigt l'impact de leurs effluents sur l'environnement, peut-on s'attendre à des changements radicaux ? «La volonté est là, affirme Lorraine Rouisse. Il faut dire que plusieurs industries avaient déjà entrepris des travaux bien avant cet exercice.»

Et si la volonté n'y est pas, la législation y verra. «Grâce aux données obtenues dans le cadre de ces analyses, nous pouvons agir dès maintenant et notre action sera renforcée avec les nouvelles législations fédérale et provinciale», assure Gaétan Duchesneau, directeur des services techniques de l'Équipe intervention Saint-Laurent. Les 13 papetières s'attendent à devoir investir au-delà de 30 millions de dollars chacune pour se conformer aux exigences environnementales, et cela strictement au niveau de l'eau.

Enfin, signalons qu'une entente entre le MENVIQ et l'AIFQ, concernant la caractérisation des effluents de la trentaine d'autres papetières membres de l'AIFQ non incluses dans le Plan d'action Saint-Laurent, est sur le point d'être finalisée.

LES TREIZE PAPETIÈRES PARTICIPANTES

Abitibi-Price inc., Alma
Abitibi-Price inc., Beaupré
Abitibi-Price inc., Jonquière
Cascades inc., Jonquière
Daishowa inc., Division de l'usine de Québec
Domtar inc., Beauharnois
Domtar inc., Donnacona
Donohue inc., Clermont
F.F. Soucy inc., Rivière-du-Loup
La compagnie de Papier Québec et Ontario ltée, Baie-Comeau
Produits forestiers Canadien Pacifique ltée, Trois-Rivières
Stone-Consolidated inc., La Baie
Stone-Consolidated inc., Trois-Rivières

PARTENAIRES

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENTS RÉCRÉATIFS ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-PIERRE (SARCEL)

La Société d'aménagements récréatifs et de conservation de l'environnement du lac Saint-Pierre (SARCEL) a été fondée en 1985 par un groupe de citoyens soucieux de développer l'énorme potentiel de la rive sud du lac Saint-Pierre. À cette époque, il existait de graves conflits entre agriculteurs et environnementalistes, sans compter que rien n'était fait pour mettre en valeur le potentiel de ce territoire. La création de SARCEL, un organisme non gouvernemental de conservation, a donné naissance à un groupe d'action qui contribue à l'atteinte des objectifs du Plan d'action Saint-Laurent au plan de la conservation des habitats et constitue de ce fait un partenaire privilégié.

À peine créée, SARCEL se donne pour mission d'agir en mobilisant les forces vives du milieu. Dès sa première année d'existence, elle réunit tous les intervenants du milieu, agriculteurs, élus municipaux, représentants gouvernementaux, regroupements de citoyens, etc., de façon à définir des actions prioritaires et à trouver des solutions acceptables pour toutes les parties.

Les consultations menées par SARCEL portent fruit. La première activité du groupe consiste à organiser, à l'intérieur de certains secteurs et à des périodes bien définies, une chasse contrôlée sur les terres des agriculteurs. Par la suite, un programme d'interprétation à l'intention des groupes scolaires et du public a été instauré. Ces deux activités constituent encore aujourd'hui une bonne part des activités de la Société. Depuis, un autre projet d'envergure est venu s'y ajouter.

Fidèle à sa réputation de précurseur, la Société d'aménagements récréatifs et de conservation de l'environnement du lac Saint-Pierre a été le premier organisme à profiter du Plan conjoint des habitats de l'Est. C'est dans ce cadre que la Société a proposé une solution au problème d'endiguement des terres agricoles, laquelle a été acceptée par tous les intervenants. Aujourd'hui, la réalisation du plan d'acquisitions et d'aménagements a permis d'acheter plus du trois quart des terrains.

Tous les projets de la Société sont coordonnés par ses neuf membres. SARCEL mise davantage sur l'implication de ses membres que sur leur nombre, une formule qui est à la base de l'efficacité et du succès de cet organisme, comme l'explique son président fondateur Louis Gagné.

Mammifères marins du Saint-Laurent

Les observer sans les déranger

Quoi de plus agréable par un bel après-midi d'été que de s'offrir une «croisière aux baleines» ? Des milliers de Québécois et de touristes étrangers le font, chaque année, entre les mois de juin et septembre. Mais le sillage des bateaux d'excursions et le ronronnement des moteurs ne risquent-ils pas de perturber les grands mammifères marins ?

Afin de minimiser les impacts, des directives sont émises chaque année par le ministère des Pêches et des Océans du Canada à l'intention des plaisanciers et capitaines de navires d'excursions. Ces mesures viennent s'ajouter aux efforts de nombreux ministères et organismes, dont ceux entrepris dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, afin de protéger les mammifères marins de l'estuaire et du golfe.

Miser sur la sensibilisation

La Loi sur les pêcheries interdit de déranger les bélugas et, plus largement, de harceler de quelque façon que ce soit les cétacés. La réglementation actuelle ne rend toutefois pas nécessaire la détention d'un permis pour l'observation des baleines à partir d'une embarcation. Pour faire respecter la Loi, les agents du ministère des Pêches et des Océans du Canada comptent davantage sur la compréhension et la bonne volonté des personnes concernées. «Nous misons sur une approche démocratique d'auto-contrôle et, de plus en plus, on peut dire que nos directives sont assez bien suivies», affirme Mimi Breton de la Direction de la gestion des pêches et de l'habitat.

Les directives du ministère des Pêches et des Océans du Canada, élaborées en collaboration avec le Comité consultatif québécois des cétacés du Saint-Laurent, concernent principalement les changements de vitesses et de directions des bateaux, ainsi que les limites à respecter à l'approche des animaux. Elles s'appliquent à tous les types d'embarcations et à tous les mammifères marins, exception faite des bélugas du Saint-Laurent qui doivent être exclus des espèces recherchées pour l'observation.

Pour faire connaître ses directives, le Ministère procède chaque année à une campagne de sensibilisation auprès des plaisanciers et organise, conjointement avec les membres du Comité consultatif, un stage de formation à l'intention des capitaines et propriétaires de bateaux d'excursions et des naturalistes. «La participation aux stages de formation montre bien la volonté des gens du milieu de protéger les baleines, constate Mimi Breton. Chaque saison, toutes les personnes sollicitées répondent à notre invitation sans que rien ne les y oblige.»

D'autres efforts de protection, comme les patrouilles, l'arraisonnement de navires, les avertissements et, dans certains cas, les billets d'infractions, viennent appuyer les activités de sensibilisation. Enfin, depuis 1990, une fiche de rapport d'incidents est mise à la disposition de toute personne intéressée dans les marinas, les embarcadères et autres lieux publics. Elle permet à quiconque est témoin d'une irrégularité de dénoncer les coupables.

Photo: Société Informe du Québec

Les croisières excursions aux baleines attirent chaque année des milliers de visiteurs dans les régions situées aux abords du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent. L'augmentation sans cesse croissante du nombre de bateaux sur certains sites pourrait cependant nuire aux grands mammifères.

Toujours plus de bateaux dans l'estuaire

Étrangement, le principal problème ne semble pas venir du non respect des directives mais plutôt de l'augmentation continuelle du nombre de bateaux. «L'établissement d'un permis pour l'observation permettrait de limiter le nombre de bateaux d'excursions mais non de contrôler le nombre de plaisanciers. Il faut donc chercher des solutions complémentaires, constate Mimi Breton. Ainsi, le Parc marin du Saguenay pourrait contribuer en partie à solutionner le problème du fait que ses limites vont englober de nombreux sites de départ des bateaux ainsi qu'une partie de l'aire de distribution des grands cétacés.» L'objectif premier du Parc marin du Saguenay est en effet la protection et la conservation de la flore et de la faune exceptionnelles du territoire marin situé à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent, rendez-vous des mammifères marins.

Alliance Centre Saint-Laurent et Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada

Pour diversifier l'expertise et multiplier les projets

Il reste encore beaucoup d'avenues à explorer pour parvenir à solutionner tous les problèmes reliés à la dégradation du fleuve. C'est pourquoi, parallèlement aux activités de protection et de conservation du Saint-Laurent, il importe de poursuivre et même d'accentuer les efforts en matière de recherche. Le Programme de partenariats de recherche parrainé par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) vise précisément à encourager des équipes de chercheurs universitaires à apporter leur concours à l'atteinte des objectifs du Plan d'action Saint-Laurent.

Instauré en 1990-1991, le Programme de partenariats de recherche PASL/CRSNG s'adresse spécifiquement au milieu universitaire et est axé vers la recherche fondamentale. «Étant donné les délais très serrés dont dispose le Centre Saint-Laurent pour la réalisation de travaux de recherche, explique Lynn Cleary, responsable de la Direction Écotoxicologie et écosystèmes, nos équipes de chercheurs doivent surtout concentrer leurs efforts sur des projets de recherche appliquée. Nous considérons cependant que la recherche de nature fondamentale est tout aussi importante; le programme de partenariats nous permet ainsi de contribuer au développement d'une expertise en recherche fondamentale.»

L'équipe des scientifiques du Centre Saint-Laurent est relativement restreinte. Or, le fait de collaborer avec des chercheurs de l'extérieur permet justement de diversifier l'expertise. «Cela nous apporte de nouvelles idées et élargit le réseau de scientifiques susceptibles d'étendre nos connaissances sur le fleuve», ajoute Mme Cleary.

Les priorités de recherche

Pour être éligibles au programme de partenariats, les projets doivent correspondre aux trois priorités de recherche du Centre Saint-Laurent, soit la dynamique des substances toxiques, les mécanismes et indicateurs de l'intoxication et de la récupération des écosystèmes aquatiques, ainsi que l'écotoxicologie et la tolérance aux substances toxiques et les facteurs de stress.

Les partenaires fédéraux disposent de 500 000 $ par année, pendant trois ans, dans le cadre de ce programme. «Mais la totalité de la somme n'est pas nécessairement versée à chaque année, précise Lynn Cleary. Pour obtenir une subvention, le projet doit être vraiment pertinent et de qualité scientifique correspondant aux critères du CRSNG.»

En 1990-1991, le Centre Saint-Laurent a reçu 30 demandes de bourses et en a accordées sept, alors que six candidatures sur 23 ont été retenues cette année. La durée des projets subventionnés et les budgets qui leurs sont alloués sont variables, le montant maximum par année pour un projet étant fixé à 50 000 dollars. Les projets sont approuvés pour une période d'un an, avec une possibilité de renouvellement pour une deuxième et une troisième année selon la progression des travaux.

Depuis la mise sur pied du Programme de partenariats de recherche parrainé par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), en 1990-1991, 13 équipes de chercheurs ont bénéficié de bourses.

1990-1991

- M. P.G.C. Campbell (INRS-EAU), sujet: «Les plantes aquatiques comme bioindicateurs de la contamination du système Saint-Laurent en métaux toxiques»
- Dr Julian Dodson (Université Laval), sujet: «The impact of bleached Kraftmill effluent on the reproduction and demographics of white sucker (*calostomus commersioni*)»
- M. Robert Carpentier (U.Q.T.R.), sujet: «Biosenseur de phytotoxicité à base de membranes photosynthétiques»
- M. Denis Couillard (INRS-EAU), sujet: «Solubilisation biologique des métaux lourds dans les sédiments fortement contaminés»
- Mme Bernadette Pinel-Alloul (Université de Montréal), sujet: «Prédiction de la bioaccumulation des métaux lourds chez les organismes phytophiles des lacs fluviaux du Saint-Laurent»
- Mme Dolors Planas (UQAM), sujet: «Bioaccumulation et biodégradation des BPC par le périphyton des sites contaminés»
- Dr M.S. DuBow (Université McGill), sujet: «Genetically engineered living biosensors a stress indications for aquatic ecosystems»

1991-1992

- Dr Joseph B. Rasmussen (Université McGill), sujet: «Extraction, fractionation and isolation of genotoxicants from sediments and aquatic wildlife collected from the St-Laurence River»
- Dr Alfonso Mucci (Université McGill), sujet: «Mercury remobilization in the Saguenay Fjord sediments»
- Dr Janusz Pawliszyn (University of Waterloo), sujet: «Separation of polychlorinated Dibenzo-p-Dioxins from interferences using Cavity Liganels»
- Dr Francine Denizeau (UQAM), sujet: «Évaluation de l'état de santé des poissons du fleuve Saint-Laurent à l'aide d'indicateurs moléculaires»
- M. Philip Alfred Spear (UQAM), sujet: «Ritinoides et teratogénèse chez les poissons du fleuve»
- Dr Yves Prairie (UQAM), sujet: «Metal sedimentation in riverine lakes of the St-Laurence River system»

Le Parc marin du Saguenay

Une question de limites

Depuis la signature de l'entente intervenue en avril 1990 entre les gouvernements du Canada et du Québec pour la création du Parc marin du Saguenay, il en a coulé de l'eau sous les ponts... et dans la rivière Saguenay elle-même. Les partenaires gouvernementaux en sont aujourd'hui à définir les limites définitives de ce territoire.

Un intérêt manifeste de la population

Les consultations publiques concernant la délimitation du Parc marin du Saguenay se sont déroulées d'octobre à décembre 1990. Soixante-dix mémoires ont été présentés dont dix provenaient d'individus et soixante de différents organismes. «Les consultations publiques ont suscité un vif intérêt, tant au sein de la collectivité que dans les communautés scientifique et écologique», confirme Paul Milot, adjoint exécutif au Parc marin du Saguenay. D'ailleurs, la perception du projet du Parc marin est apparue une fois de plus comme très positive chez les intervenants. À ce sujet, Jean Bordeleau, coordonnateur ministériel du dossier au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, déclare que «tous les intervenants se sont prononcés en faveur de la création du Parc marin du Saguenay».

Tous les mémoires déposés lors des audiences ont été analysés par Environnement Canada et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, à la suite de quoi différents scénarios ont été élaborés. Les propositions sont actuellement entre les mains des ministres concernés et on s'attend à ce que les limites définitives du Parc soient fixées au cours des prochains mois.

Des limites encore provisoires

La délimitation proposée lors des consultations publiques prévoyait que le Parc marin du Saguenay occuperait une superficie totale de 746 km^2 (voir la carte). Même s'il est encore impossible de dire quel scénario sera retenu en bout de ligne, on sait que la majorité des intervenants ont manifesté leur désir de voir ce territoire élargi.

«Il est certain que toutes les opinions émises seront prises en considération avant que la décision définitive ne soit arrêtée, assure Bernard Maltais, directeur du Parc marin du Saguenay. Bien que les consultations publiques portaient spécifiquement sur les délimitations du Parc, d'autres idées y ont été apportées, comme par exemple la possibilité d'établir une sorte de zone tampon autour des limites proposées.» Les gestionnaires les ont reçues et les étudieront avec attention. Un dossier à suivre...

LECTURES

REVUE MILIEU, NUMÉRO 40, MAI 1991

Le dernier numéro de la revue MILIEU, publiée par Environnement Canada région du Québec, consacre la presque totalité de son contenu au Plan d'action Saint-Laurent. À mi-parcours du PASL, lancé en 1988, les cinq articles de fond de ce numéro spécial de MILIEU établissent un bilan de ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant, esquissent ce qui reste à faire et abordent certains projets d'avenir.

Essentiellement, on peut déduire des propos présentés dans MILIEU que le bilan du Plan d'action Saint-Laurent est dans son ensemble plus que positif. Les principaux éléments de ce succès sont la collaboration fédérale-provinciale et l'intégration des équipes de travail, ainsi que la participation de nombreux partenaires. Le PASL a aussi bénéficié d'une excellente collaboration de la communauté scientifique.

Outre les considérations touchant la gestion et le fonctionnement, MILIEU fait aussi le bilan de plusieurs activités liées au PASL: les réalisations de la Direction du développement technologique, la synthèse des données écologiques, physico-chimiques et socio-économiques disponibles sur le fleuve et menant à l'identification de 23 zones d'intérêt prioritaires (ZIP), le découpage biogéographique du fleuve, l'avancement des travaux menant à la décontamination et à la restauration des sites aquatiques fédéraux, etc.

Au-delà de ces informations factuelles, chacun des articles publiés dans MILIEU nous en apprend davantage sur le fleuve lui-même, et cela à partir des connaissances acquises dans le cadre des travaux du Plan d'action Saint-Laurent. Et c'est là, à travers toutes ces informations nouvelles, que l'on peut véritablement mesurer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Plan d'action Saint-Laurent.

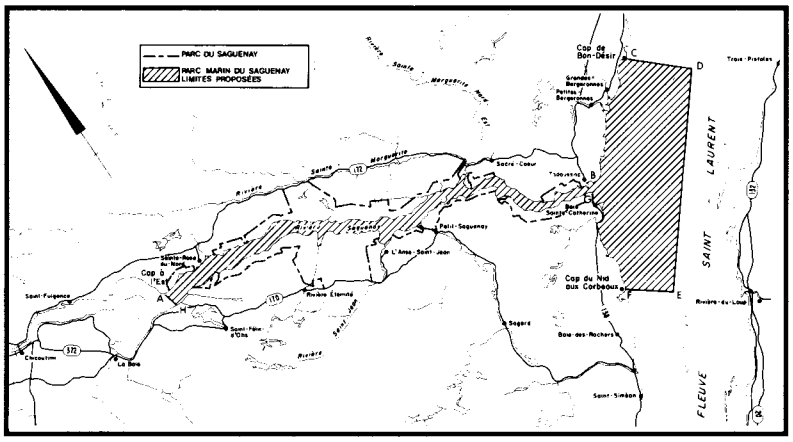

PARC MARIN DU SAGUENAY
Limites proposées

Les limites proposées pour le Parc marin du Saguenay lors des consultations publiques englobaient toute la partie du lit de la rivière Saguenay située en aval du cap à l'Est, ainsi que la demie nord de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, limitée en amont par le cap du Nid aux Corbeaux et en aval par le cap de Bon-Désir, le tout limité par la ligne des hautes marées sans inondation ni débordement. Étaient exclues de ce territoire toutes les propriétés non détenues par le gouvernement du Québec, toutes les infrastructures maritimes et une bande de 25 m autour de ces infrastructures ne détenant pas de lots de grève et en eau profonde, et finalement toutes les îles et tous les îlots.

Projet d'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec

Pour une meilleure compréhension de cette faune méconnue

Une première québécoise vient d'être réalisée dans le domaine des inventaires fauniques : il s'agit d'un inventaire des amphibiens et des reptiles du Québec, produit par la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent pour le compte du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (MLCP). Cet inventaire servira de base pour la production d'un atlas qui sera avant tout un recueil des observations sur la distribution des populations de chaque espèce d'amphibiens et de reptiles sur le territoire québécois. Les gestionnaires de la faune profiteront donc d'un outil pour mener à bien les programmes de protection des espèces et des habitats de cette faune remarquable, mais si peu connue.

Ce projet d'atlas a germé en 1987, lorsque le gouvernement québécois a voulu se pencher sur les pertes de populations locales de certains amphibiens et reptiles du Québec. On s'est vite rendu compte du manque de connaissances relatives à la localisation des espèces et aux caractéristiques des sites pour ces deux classes de vertébrés. L'herpétologie n'étant pas une science très populaire au Québec, ce genre d'information n'est pas disponible dans la littérature existante. L'atlas s'avère donc l'outil tout désigné pour combler cette lacune. «Cet inventaire fait état de nos connaissances sur la distribution des espèces, ce qui constitue l'un des objectifs visés par le Plan d'action Saint-Laurent. Cela nous permettra d'orienter nos actions de conservation du territoire», observe Jacqueline Vincent, biologiste au Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

Un outil qui porte déjà fruit

Les données de l'atlas ont été compilées par le Dr. J. Roger Bider et Mme Sylvie Matte, de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent. Depuis le début du projet, en 1988, 6 505 données datant de 1833 à 1989 et portant sur 38 espèces différentes ont été recueillies. Cette réussite tient à la bonne participation des organismes et des personnes qui ont collaboré en grand nombre à la collecte des données, que ce soit les parcs nationaux et provinciaux du Québec, les départements de biologie des universités et cégeps, les groupes reliés à l'écologie ou à l'environnement, les musées, les aquariums et les jardins zoologiques, ou des herpétologues amateurs. «En fait, soutient François Duchesneau, biologiste au Service des habitats du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, la participation et l'intérêt grandissants des collaborateurs nous ont incités à prolonger le projet jusqu'en 1991.»

Photo: MLCP

Le Crapaud d'Amérique, la seule espèce de crapaud au Québec, fait partie de cette faune à la fois riche et méconnue que constituent les reptiles et amphibiens.

Selon François Duchesneau, l'inventaire réalisé sur les amphibiens et les reptiles a déjà porté fruit. «Le grand défaut des animaux à sang froid est d'être méconnus. Les données disponibles nous permettront de connaître la situation de l'ensemble des habitats et des espèces. On se rend compte que certaines d'entre elles sont moins bien réparties sur le territoire et que leur survie est menacée.»

Un bel exemple d'une espèce dont la précarité a pu être décelée par les renseignements obtenus grâce à ce projet est celui de la tortue géographique. «L'inventaire nous a permis de constater la situation alarmante de la population de cette espèce de tortue, qui diminuait d'année en année. Cette situation a conduit le MLCP, la Fondation de la faune du Québec et le Service canadien de la faune, dans le cadre du PASL, à effectuer des études afin d'améliorer nos connaissances sur cette espèce ainsi qu'à entreprendre son rétablissement. Ces informations serviront à préparer un dossier en vue de la désignation et de la protection de cette espèce, en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.»

De plus, le public non initié pourra bénéficier des acquisitions de ce projet puisque le MLCP produit présentement, avec les Publications du Québec, une série de fiches vulgarisées sur les principales espèces d'amphibiens et de reptiles du Québec.

Fiches d'information sur les 50 industries prioritaires du PASL

Un «best-seller» inusité

En juin 1989, le premier rapport annuel du Plan d'action Saint-Laurent présentait, pour la première fois, la liste de 50 industries prioritaires. Pour répondre aux nombreuses questions soulevées par cette publication et face à l'intérêt manifesté par les médias d'information et les groupes environnementaux, l'Équipe d'intervention Saint-Laurent produisait des fiches d'information sur chacune des industries concernées. Ces fiches ont été publiées en juin 1990. Le cahier de 50 fiches a d'abord été tiré à 300 exemplaires mais un plus grand tirage est prévu cette année pour répondre à la demande. L'édition mise à jour en 1991 sera disponible sous peu.

Des informations de base...

Ces fiches constituent une synthèse des informations de base sur chacune des industries et sont essentiellement un outil de vulgarisation sur l'assainissement des rejets industriels dans le Saint-Laurent, un enjeu crucial pour l'environnement.

La grille de base de chacune des fiches d'information de ce cahier est la même. Elle se compose de six sections: «Informations générales», «Production industrielle», «Traitement actuel des effluents», «Principaux contaminants connus rejetés dans les effluents», «Ressources et usages à préserver», «Conformité à la réglementation». Pour compléter le tout, on y mentionne les noms d'une personne ressource de l'Équipe d'intervention Saint-Laurent ainsi qu'un contact à l'entreprise.

Un reflet précis de la réalité

Les deux premières parties de chaque fiche contiennent donc des renseignements généraux comme le type d'industrie et ses principales opérations, les matières premières qu'elle utilise et ses produits finis. Les informations contenues dans les quatre parties suivantes sont plus axées sur l'aspect environnemental. L'industrie est-elle équipée de systèmes de traitement de ses effluents ? Quels sont les contaminants qu'elle rejette ? Y a-t-il des habitats fauniques intéressants à proximité ? Quelles sont les mesures entreprises pour le traitement des effluents ? Voilà quelques exemples des questions auxquelles une simple lecture des fiches nous permet de répondre.

Le public est aujourd'hui de plus en plus sensibilisé aux problèmes environnementaux et est en droit de s'attendre à une information factuelle qui lui permette d'y voir clair. C'est sans doute pourquoi ces fiches, qui constituent une synthèse du portrait environnemental de chaque industrie, ont connu une diffusion aussi appréciée.

Vient de paraître

ÉCODÉCISION: L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL À LA UNE

L'idée qu'ont eue les premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa de créer une revue internationale bilingue sur l'environnement, lors du Sommet de Dakar en 1989, vient de se concrétiser avec la parution du premier numéro d'ÉCODÉCISION. Publiée par la Société environnement et politiques, sous le parrainage de la Société royale du Canada, la revue trimestrielle ÉCODÉCISION est consacrée aux aspects économiques, législatifs, scientifiques et politiques de la gestion de l'environnement. La revue a bénéficié d'une subvention de lancement de l'ordre de 3 millions de dollars, provenant aux deux tiers du gouvernement fédéral et pour le reste du gouvernement du Québec. Information: Élizabeth Campbell-Pagé, Écodécision, (514) 284-3043

CONTACTS

Caractérisation des effluents de papetières

UNE ÉTAPE MARQUANTE EST FRANCHIE

Gaétan Duchesneau,
Équipe d'intervention Saint-Laurent
(514) 873-9480

Lorraine Rouisse,
Association des Industries Forestières du Québec
(418) 651-9352

Le Parc marin du Saguenay

UNE QUESTION DE LIMITES

Bernard Maltais, Parc marin du Saguenay
(418) 648-4296

Paul Milot, Parc marin du Saguenay
(418) 648-4296

Jean Bordeleau, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec
(418) 644-9372

Mammifères marins du Saint-Laurent

COMMENT LES OBSERVER SANS LES DÉRANGER ?

Mimi Breton,
Ministère des Pêches et des Océans du Canada
(418) 648-5883

Alliance du Centre Saint-Laurent et du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada

POUR DIVERSIFIER L'EXPERTISE ET MULTIPLIER LES PROJETS

Lynn Cleary, Centre Saint-Laurent
(514) 283-6499

Fiches d'information sur les 50 industries prioritaires du PASL:

UN «BEST-SELLER» INUSITÉ

Carole Pinsonneault, Environnement Canada
(514) 283-0198

Atlas des amphibiens et reptiles du Québec

POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE CETTE FAUNE MÉCONNUE

Jacqueline Vincent, Service canadien de la faune
(418) 649-6137

François Duchesneau,
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec
(418) 643-5498

PARTENAIRES

Louis Gagné, Société d'aménagements récréatifs et de conservation de l'environnement du lac Saint-Pierre (SARCEL)
(819) 293-4810

À L'AGENDA

Colloque sur les précipitations acides et sur la pollution par l'ozone (smog)

Organisé par l'Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol, Environnement Canada, le ministère de l'Environnement du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec (Régionale Plein-Sud)

4 et 5 novembre 1991
Hôtel Reine-Élisabeth, Montréal

Informations: Alain Gosselin
Environnement Canada
(514) 283-4110

Laval Lapointe
Ministère de l'Environnement du Québec
(418) 643-8191

Festival Fleuve et Musique

Un événement musical organisé par la Corporation Saint-Laurent/Grands Lacs du 1er au 4 août 1991 au Parc Saint-Laurent à Repentigny.
Un spectacle pour l'environnement est prévu le 3 août avec Paul Piché, Michel Pagliaro, Jim Corcoran et plusieurs autres.

Informations: Pierre Lussier
(514) 582-2359

EN BREF

Atlas environnemental du Saint-Laurent: c'est parti

Les trois premières planches de l'Atlas environnemental du Saint-Laurent, réalisées dans le cadre de l'entente de collaboration entre le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada et le Département de géographie de l'Université Laval, ont été lancées le 24 mai dernier lors du congrès de L'ACFAS. Les planches **«Les milieux humides»**, **«Un fleuve, des estuaires, un golfe»** et **«Le Saint-Laurent: porte d'entrée d'un continent»** sont le fruit de presque deux années de travail d'une équipe de spécialistes en environnement et en infographie. La publication de ces planches, premières d'une série de vingt, découle de l'un des cinq objectifs du Plan d'action Saint-Laurent, soit faire un portrait du fleuve.

Un bus... environnemental

Des milliers de citoyens de la région de Québec qui utilisent le transport en commun seront sensibilisés à l'environnement au cours de la prochaine année grâce au tout nouveau bus environnemental. Cet autobus, qui a pris la route pour la première fois le 3 juin dernier au tout début de la Semaine canadienne de l'environnement, est le résultat d'une collaboration entre Environnement Canada et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec. La peinture extérieure de l'autobus, exécutée par des artistes locaux, illustre magnifiquement ce qui caractérise l'environnement urbain et rural de la région de Québec. L'intérieur du véhicule sera utilisé par le Service canadien de la faune pour faire connaître la faune du Québec et les activités du service à la population.

Erratum

Port-Menier

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans notre numéro de décembre 1990 (Le Fleuve, vol.2, no 1). Dans l'article «Sauvetage d'oiseaux aquatiques à Anticosti: intervention d'urgence», à la page 7, il est question des agents de conservation de la faune du MLCP à Port-Meunier. Il aurait fallu écrire **Port-Menier**.

LE FLEUVE

Bulletin d'information du Plan d'action Saint-Laurent

LE FLEUVE est publié quatre fois par année par Environnement Canada, Conservation et Protection, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec et celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Il est diffusé gratuitement aux personnes, entreprises et organismes intéressés à la protection, à la conservation et à la restauration du Saint-Laurent. On peut s'abonner en communiquant avec: Conservation et Protection, Environnement Canada, 1179, rue de Bleury, 2e étage, Montréal, (Québec) H3B 3H9
Tél: (514) 283-0198

Production: Le Groupe Média Science inc.

Coordination de la production pour Environnement Canada: Thérèse Drapeau

La reproduction des textes est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

LE FLEUVE est imprimé sur papier recyclé.

ISSN 0847-5334
Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1991

LE FLEUVE is also available in English

Canada Québec